



1 place Saint Martin
68320 JEBSHEIM
TEL. 03 89 71 61 40

N/Ref : JH/VB/04/2025

Affaire suivie par Vanessa BIGEL
Tel. 03 89 71 61 40 ou 06 88 90 96 03
Courriel : direction@jebsheim.fr

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BAINA Caroline - DELEPLANCQUE Guillaume - HABERKORN Raymond
HÄSSIG Diane - HENNY Joël - HUG Régine - HUGLIN Michel - HUSSER
Henri - KLOEPFER Jean-Claude - NEU Suzel - OBERLIN Elise -
PELLETIER Virginie - PEROTIN Stéphane - RITZENTHALER Laurence
RIVET Pascal

OBJET :

Réunion du conseil municipal

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le

LUNDI 14 AVRIL 2025 à 20h00
dans la salle Saint Martin
68320 JEBSHEIM

Ouverture de séance

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation de la séance du 13 février 2025

3. Communications

- 3.1. Association Foncière : Bureau du 11/03/2024
- 3.2. Réunion liaison cyclable Grussenheim du 19/02/2025 et du 03/04/2025
- 3.3. Commission 4C du 04/03/2025

Fonctionnement des assemblées

4. Commission Communale des Impôts Directs : Réunion du 01/04/2025
5. Conseil d'Ecole : Réunion du 18/03/2025

Affaires budgétaires

7. Associations – Subventions 2025
8. Compte Financier Unique 2024
9. Affectation du Résultat 2024 au Budget 2025
10. Fiscalité– Vote des taux 2025
11. Budget Primitif 2025
12. Tarif livre « La bataille de Jepsheim »

Urbanisme

13. Demande d'autorisation d'entreprendre des travaux
14. Vente d'un terrain, 49 Grand'rue

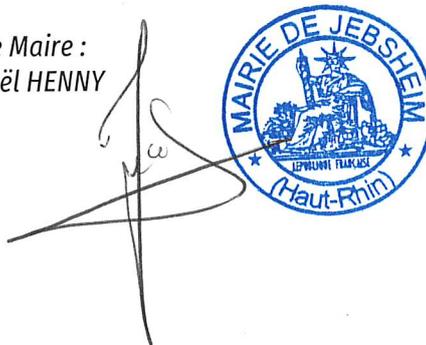
Ressources Humaines

15. Prévoyance : Approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public
16. Création d'un poste de Rédacteur

Informations et divers

Comptant vivement sur votre présence je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations cordiales.

Le Maire :
Joël HENNY



Merci de bien vouloir vous assurer que le conseiller, porteur de votre éventuel pouvoir, assiste bien à la réunion et qu'il ne soit pas déjà porteur d'une autre procuration.